

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à caractère scolaire

P. J. : 1 tableau récapitulatif
1 projet de délibération

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées par différentes associations dont les activités scolaires participent activement à la vie de la cité, et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement. La liste de ces subventions est détaillée dans les tableaux ci-annexés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces subventions et d'habiliter le Maire à signer, le cas échéant, les conventions définissant les obligations des associations.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 juillet 2004

Le Maire,

DEMANDES DE SUBVENTIONS

ENSEIGNEMENT

Montant disponible : 2.222.376 F

Montant proposé : 989.951 F

Montant restant : 1.232.425 F

DENOMINATION	O B J E T	MONTANT SOLLICITE	PROPOSITION DE L'EXECUTIF
UNION DES GROUPEMENTS DES PARENTS D'ELEVES DE NOUVELLE-CALEDONIE	Aide au soutien scolaire des enfants en difficulté	150 000 F	150 000 F
COOPERATIVE ECOLE Y. DUPONT	Voyage d'appariement à Brisbane	80 000 F	80 000 F
ASSOCIATION POUR UN JUVENAT LYCEEN	Aide au fonctionnement	Non précisé	100 000 F
COOPERATIVE ECOLE I. NOELL	Acquisition de matériel pédagogique pour la CLIS	119 951 F	119 951 F
LYCEE HÔTELIER A. ESCOFFIER	Participation aux Oscars de la Vente	Non précisé	100 000 F
COLLEGE G. BAUDOUX	Voyage d'appariement à Benowa	Non précisé	100 000 F
Ecole A.M JAVOUHEY	Participation au concours sur le patrimoine terrestre et culturel de la Nouvelle-Calédonie	30 000 F	25 000 F
COOPERATIVE ECOLE E. PANNE	Acquisition de matériel pédagogique pour la CLIS	Non précisé	150 000 F
COOPERATIVE ECOLE H. GERVOLINO	Projet d'école : Participation à une rencontre inter-chorale	15 000 F	15 000 F
FEDERATION DES ETUDIANTS	Prise en charge du loyer	Non précisé	150 000 F
		394 951 F	989 951 F

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatre, le jeudi 12 août à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Christel BERGER
		Gaël YANNO	M.	Charles ERIC
		Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme	Mariannick BABE
	Mme	Anne LOSTE	M.	Patrick OLLIVAUD
	MM.	Pierre MARESCA	M.	Heneliko TELEPINI
		Michel VITTORI	Mme	Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION		Gérard VIGNES	Mme	Malia MAUGATEAU
05.08.2004	Mme	Jacqueline BROQUET	M.	Robert VAUTRIN
	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme	Sonia LAGARDE
	Mme	Francine BEYNEY	M.	Jean-Pierre DELRIEU
	Mme	Elisapeta TAOFIFENUA	Mme	Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	M.	André DUBOIS	MM.	Michel BOYER
06.08.2004	Mme	Unako Eliane IXECO		Christian HENIN
	Mme	Anne-Marie MESTRE		Bernard HERPIN
	M.	TRAN VAN HONG	Mme	Marie-Josée GOMEZ
	Mme	Dominique KORFANTY	M.	Hamu WAHEO
	M.	Alfredo VARRA	Mlle	Isabelle CHAMPMOREAU

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM.	Marc Kanyan CASE	M.	Hervé GUEGAN
		Laurent BONNEFOND	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Lysiane FLOTAT	MM.	Frédéric ANGLEVIEL
Nombre de présents : 34	Mme	Martine JONES		Gérald CORTOT
Nombre de votants : 45 (11 procurations)	M.	Jean WASMAN	Mme	Isabelle OHLEN
	Mme	Françoise CORNU	Mme	Dominique COVA
	M.	Pierre HENIN	M.	Jean-Raymond POSTIC
	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY		

Mademoiselle Isabelle CHAMPMOREAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2004/1045

allouant des subventions à divers groupements et associations pour l'année 2004

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2004,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2003/1798 du 30 décembre 2003 relative au budget primitif 2004 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2004/112 du 19 juillet 2004,

La Commission des Finances et des Finances entendue en séance du 2 août 2004,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 989.951 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de Gestion courante", pour être versé aux organismes, groupements et associations suivants :

FONCTION 0 : Enseignement et Formation

UNION DES GROUPEMENTS DES PARENTS D'ELEVES DE
NOUVELLE-CALEDONIE

- Aide au soutien scolaire des enfants en difficulté 150.000 F

COOPERATIVE ECOLE YVONNE DUPONT

- Voyage d'appariement à Brisbane 80.000 F

ASSOCIATION POUR UN JUVENAT LYCEEN

- Aide au fonctionnement 100.000 F

COOPERATIVE ECOLE ISIDORE NOELL

- Acquisition de matériel pédagogique pour la CLIS 119.951 F

LYCEE HOTELIER AUGUSTE ESCOFFIER

- Participation aux Oscars de la Vente 100.000 F

COLLEGE GEORGES BAUDOUX

- Voyage d'appariement à Benowa 100.000 F

ECOLE ANNE-MARIE JAVOUHEY

- Participation au concours sur le patrimoine terrestre et culturel
en Nouvelle-Calédonie 25.000 F

COOPERATIVE ECOLE EMILY PANNE

- Acquisition de matériel pédagogique pour la CLIS 150.000 F

FEDERATION DES ETUDIANTS

- Participation aux charges locatives 150.000 F

Projets d'école

COOPERATIVE ECOLE HENRIETTE GERVOLINO

- Participation à une rencontre inter-chorale 15.000 F

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions de partenariat définissant les obligations des associations subventionnées.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
S.F. (dont T.P.S.)	- 2
C.C.E.J.	- 1
AFFICHAGE	- 1